

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT
Réunion du 07 décembre 2017, 20h30 à la mairie

Présents : Maryse TOCQUER, René LE TALLEC, Louis THOMAS, Denis SEITÉ, Jean Claude GUILLOU, Isabelle BIDEAU, Antoine CORIOU, Nathalie BIHAN, Olivier LEON

Absents : Joseph ISNARD, Yves Marie DAYOT (procuration à Maryse TOCQUER), Michel PITON, Claude LE NOAN, Hervé QUEMENER, Serge DEBERGUE.

Secrétaire de séance : Isabelle BIDEAU

Date de convocation du conseil Municipal : 30.11.2017

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 Octobre 2017
- Ruisseau Pontplaincoat – enquête publique
- Rapports d'activité 2016 de Morlaix Communauté et du SDEF
- Rapport sur le prix et la qualité du service 2016 Eau – Assainissement collectif et non collectif
- Rapport de la CLECT du 16 novembre 2017 - Morlaix communauté
- Fond de concours aux communes – Morlaix communauté
- Convention financière avec Morlaix Communauté – Réseaux humides
- Lutte contre les frelons asiatiques – aide financière
- Point budgétaire
- Admissions en non-valeur
- Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2018
- Tarifs 2018
- DETR 2018
- Dispositif « Dynamisme des bourgs ruraux et villes en Bretagne »
- Modification du tableau des emplois
- Validation du choix des entreprises pour les travaux de viabilisation du lotissement Rozigou tranche 2
- Avenants aux marchés – réhabilitation des garages en unités commerciales
- Questions diverses

Le conseil municipal commence par la présentation via vidéoprojecteur du nouveau site internet de la commune par René LE TALLEC. L'adresse est www.saintjeandudoigt.fr. Le site est en ligne depuis le matin.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 Octobre 2017

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

Ruisseau Pontplaincoat – enquête publique

Le résumé du projet de restauration du ruisseau de Pontplaincoat a été transmis aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation.

Mme le Maire précise que l'enquête publique se termine le 8 décembre. Le coût estimé du programme est de 471 900€ HT financé à 60% par l'agence de l'eau Loire Bretagne, à 20% par le conseil départemental, le solde étant à la charge du syndicat mixte du Trégor et du pays de Morlaix.

Le projet rentre dans le champ d'application des Décrets « Loi sur l'eau » codifiés au code de l'environnement. Il est soumis à une autorisation préalable accordée après enquête publique.

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur le dossier d'autorisation environnemental et sur la déclaration d'intérêt général du projet.

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

Rapports d'activité 2016 de Morlaix Communauté et du SDEF :

Morlaix Communauté : Le rapport d'activités 2016 a été transmis aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation.

Il est également consultable en mairie.

SDEF : Le rapport d'activité 2016 est consultable en mairie et téléchargeable sur le site internet du SDEF : www.sdef.fr

Le conseil municipal prend acte de la communication de ces documents.

Rapport sur le prix et la qualité du service 2016 Eau – Assainissement collectif et non collectif

Conformément à l'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers à un EPCI, le maire doit présenter au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'EPCI.

Les copies des rapports eau & assainissement ainsi que du rapport assainissement non collectif ont été transmis à chaque conseiller en même temps que la convocation du conseil.

- Nombre d'abonnés assainissement collectif en 2016 pour la commune : 210
- Cout de l'eau : 2.57€/m²
- Cout de l'assainissement : 2.62€/m²

Le conseil municipal prend acte de la communication des rapports envoyés par Morlaix Communauté.

Rapport de la CLECT du 16 novembre 2017 - Morlaix communauté

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est à nouveau réunie le 16 novembre 2017 pour finaliser les modalités de transfert des zones d'activités économiques. La commune n'est pas concernée par ce transfert mais doit prendre la délibération comme l'ensemble des communes du territoire.

Détail du vote : à l'unanimité

Fond de concours aux communes – Morlaix communauté

Les élus de Morlaix Communauté ont délibéré, en septembre dernier, en faveur de la poursuite, à titre exceptionnel pour l'année 2017, du dispositif de fonds de concours aux communes 2014-2016, afin d'aider les communes à financer leurs dépenses d'équipement.

La commune de Saint Jean du doigt bénéficie d'une enveloppe maximum de 6903 € (identique aux années précédentes).

Le conseil municipal est invité à donner son accord pour solliciter la subvention d'équipement.

Détail du vote : à l'unanimité

Convention financière avec Morlaix Communauté – Réseaux humides

La commune a sollicité Morlaix Communauté pour une participation financière sur les travaux d'eaux usées et d'eau potable pour la seconde tranche du lotissement Rozigou. Les travaux pour lesquels Morlaix Communauté apporte une participation sont :

Eaux usées : (pose d'un collecteur, tranchée et remblaiement, création de regards d'eaux usées)

Eau potable : (pose d'une conduite, tranchée et remblaiement, pose de fontainerie, branchements)

Morlaix Communauté s'engage à verser à la commune une participation maximum de 26 105,93 € correspondant à 100 % du montant HT prévisionnel des travaux d'eaux usées et 50% du montant HT prévisionnel des travaux d'eau potable.

Le conseil municipal est invité à donner son accord pour solliciter la subvention et à donner délégation à Mme le Maire pour signer la convention avec Morlaix Communauté

Détail du vote : à l'unanimité

Lutte contre les frelons asiatiques – modification du dispositif d'aide financière aux particuliers.

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 19 mai 2016, avait décidé de mettre en place une aide financière pour les particuliers faisant détruire un nid de frelons asiatiques. Le montant voté était de 25% de la dépense (dans la limite de 25€).

Morlaix communauté subventionnait de son coté à hauteur de 50 % du coût TTC (plafonné à 50 €).

Face au nombre élevé de demandes, Morlaix Communauté a indiqué ne plus pouvoir assurer le suivi administratif des demandes des particuliers.

Il est donc demandé aux mairies d'assurer l'instruction des demandes et le versement de la totalité des aides votées aux particuliers (versement de la part communale et avance de la part intercommunale). Morlaix Communauté remboursera ensuite les communes sur présentation d'un état semestriel.

René LE TALLEC exprime son inquiétude face à l'incapacité de Morlaix Communauté à assurer le suivi des décisions prises en conseil communautaire et ne souhaite pas que les communes soient là pour palier leurs dysfonctionnements.

Après discussion, et afin de trouver une solution pour les administrés, il est décidé que la commune maintient son aide de 25% (plafonnée à 25 €) par nid détruit, et fera l'avance de la subvention versée par Morlaix Communauté : 50 % du coût TTC (plafonnée à 50 €).

Les justificatifs à fournir sont :

- la facture établie par un professionnel agréé mentionnant l'adresse de l'intervention
- un RIB

Il est précisé que le dispositif évoluera encore en 2018 car la lutte contre les frelons asiatiques sera du ressort de l'Etat.

Détail du vote : 9 Pour ,1 contre (René LE TALLEC)

Point budgétaire

- Trésorerie :

Au 04 décembre, il y a 68 996,71€ sur le compte bancaire de la commune et 8 217,07€ sur le compte du CCAS. L'emprunt court terme de trésorerie de 50 000€ sollicité cet été n'a pas été utilisé.

La commune attend deux virements de Morlaix Communauté de 2 516,59€ et 128 700,67€ correspondant aux déficits de fonctionnement et d'investissement du budget Assainissement transféré au 01.01.2017

- Emprunts : Situation au 30/11/2017

7 emprunts en cours sur le budget commune et 1 emprunt sur le budget commerces
546 076,75€ de capital restant dû sur le budget commune (780 078,18€ au CA2016)
28 333,42€ de capital restant dû sur le budget commerces.

- Investissements réalisés en 2017 :

- o Travaux de voirie (*secteurs Cognic, Mériadec, Kergagnant et impasse des prairies*) : 57 793€ TTC
- o Remplacement des battants des 3 cloches de l'église : 3 996€ TTC
- o Mobilier urbain (rack à vélo) → travaux en régie de 2 494€
- o Travaux d'installation des conteneurs enterrés → 4 297.80€ TTC (*une subvention d'environ 1500€ est attendue de Morlaix Communauté*)
- o Tracteur : 65 000€ TTC (reprise de l'ancien tracteur à 13 000€ TTC)
- o Etau pour l'atelier : 196€ TTC
- o Débroussailleuse : 490€ TTC
- o Réfrigérateur pour l'école : 90€ TTC
- o 2 sièges pour Sophie et Catherine : 567€ TTC
- o 4 tables et 4 chaises pour la classe : 659€ TTC
- o Bacs à albums pour l'école : 868.72€ TTC
- o Photocopieur mairie : 2 376€ TTC
- o Site internet → en ligne début décembre. La dépense n'est pas encore réglée. (4 800€)
- o Collection de cartes postales → réglée pour 2 000€

Une prévision des investissements 2018 a été présentée aux membres du conseil municipal. Ce point sera revu lors de la préparation du budget.

Admissions en non-valeur

Le trésorier a transmis deux demandes d'admission en non-valeur

Personne n°1 : redevance assainissement 2015 pour 186.38€

Personne n° 2 : redevance assainissement 2015 pour 152.72€

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2018

Dans l'attente du vote du budget primitif et dans l'objectif de ne pas bloquer les paiements des travaux réalisés sur la fin de l'année, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017.

- **Budget commune** :

Chapitre 20 : crédits ouverts en 2017 : 4 800€ montant sollicité pour l'ouverture des crédits : 1 200€

Chapitre 21 : crédits ouverts en 2017 : 69 500€ montant sollicité pour l'ouverture des crédits : 17 375€

Chapitre 23 : crédits ouverts en 2017 : 329 738€ montant sollicité pour l'ouverture des crédits : 82 434.50€

- **Budget commerces :**

Chapitre 23: crédits ouverts en 2017 : 156 000€ montant sollicité pour l'ouverture des crédits : 39 000€

Détail du vote : à l'unanimité

Tarifs 2018

• Camping :

<i><u>Prestation</u></i>	<i><u>Tarif</u></i>
<i>Emplacement simple</i>	<i>3,30€</i>
<i>Emplacement grand confort</i>	<i>4,25€</i>
<i>Adulte</i>	<i>3,55€</i>
<i>Enfant (-10 ans)</i>	<i>1,95€</i>
<i>Camping-car</i>	<i>7,35€</i>
<i>Voiture</i>	<i>1,85€</i>
<i>Moto</i>	<i>1,45€</i>

<i>Chien</i>	<i>1,45€</i>
<i>Branchement Electrique 6A</i>	<i>3,05€</i>
<i>Hébergement en salle</i>	<i>5,80€</i>
<i>Location de tente sur plancher</i>	<i>5,80€</i>
<i>Lave-linge</i>	<i>4,35€</i>
<i>Sèche-linge</i>	<i>4,35€</i>
<i>Douche (pour personnes extérieures au camping)</i>	<i>2.00€</i>

Détail du vote : à l'unanimité

• Barnum

La mairie dispose d'un barnum acheté en juin 2014. Suite à la demande de Mme Agnès POSTIC pour louer le barnum de la commune le weekend du 16 décembre 2017, le conseil municipal fixe un tarif de location de 150€ le weekend (du vendredi au lundi) et une caution de 1000€

Détail du vote : à l'unanimité

DETR 2018

Mme le maire propose de solliciter auprès de l'Etat, la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2018 pour le projet de requalification du camping concernant des travaux de mise aux normes du bloc sanitaire avec l'installation d'un chauffe-eau économique et la réhabilitation du local commun.

Détail du vote : à l'unanimité

Dispositif « Dynamisme des bourgs ruraux et villes en Bretagne »

Le 8 juin 2017, le conseil municipal avait autorisé Mme le Maire à présenter la candidature de St Jean du doigt au dispositif régional « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne ».

Une dotation maximale de 315 689€ a été attribuée à la commune.

Ce montant est à décomposer sur 6 projets :

- Aménagement des garages en unités commerciales : 20 000€
- Requalification du camping : 52 500€
- Aménagement du bourg tranche 2 : 50 989€
- Valorisation de l'environnement et préservation des espaces naturels : 25 000€
- Parcours d'interprétation : 17 200€
- Logements pour personnes valides vieillissantes : 150 000€

Le conseil municipal est invité à autoriser Mme le Maire à élaborer un protocole avec les partenaires afin de pouvoir solliciter les subventions pour chaque dossier.

Détail du vote : à l'unanimité

Modification du tableau des emplois

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire(CTP). Suite au CTP du 5 décembre 2017, il est proposé au conseil municipal de supprimer du tableau des emplois le poste de responsable administratif créé en avril 2017 pour permettre la période de doublon lors du départ en retraite de la Secrétaire de mairie.

Ce poste, vacant depuis le 1^{er} octobre 2017, n'a plus d'utilité.

Détail du vote : à l'unanimité

Validation du choix des entreprises pour les travaux de viabilisation du lotissement Roziqou tranche 2

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le Vendredi 3 novembre. 14 offres ont été reçues.

Après analyse, la CAO propose d'attribuer les lots à :

Lot 1 - Terrassement / Voirie EUROVIA pour 99 556.50€ HT

Lot 2 - Eaux Usées / Eaux Pluviales / Add. Eau Potable EIFFAGE pour 65 002.50€ HT

Lot 3 - Murets / Plantations GOGÉ pour 9 156.00€ HT

Soit 173 715€ HT

Les travaux devraient commencer en début d'année.

Détail du vote : à l'unanimité

Avenants aux marchés – réhabilitation des garages en unités commerciales

Denis SEITE quitte la salle.

Les travaux de rénovation des garages avancent. Suite aux différentes réunions de chantiers, certains marchés ont besoin d'être adaptés.

La dalle dans le local couture est supprimée et remplacée par un isolant TMS

- Avenant lot 1 « Maçonnerie – Aménagements ext. » Maison du bâtiment : - 1 045.15€ HT
- Avenant lot 7 « Revêtements de sols » Denis SEITÉ : +1 248.00€ HT

Suite aux recommandations de l'APAVE, mise en conformité du local de stockage avec des cloisons « anti feu » est indispensable.

- Avenant lot 4 « Cloisons sèches » société Lapous avenant de +2225.38€ HT

Le conseil municipal est invité à approuver les avenants proposés et à autoriser Mme le Maire à signer tous les documents y afférents.

Détail du vote : à l'unanimité (9 VOIX pour)

Questions diverses :

Vœux 2018 : La cérémonie des vœux aura lieu le Vendredi 19 janvier 2018 à 18h00 à la salle Kasino .

Concours des villes et villages fleuris. La commune a obtenu la 1^{ère} fleur. Un panneau a été apposé à l'entrée de la commune Route de Morlaix. Un deuxième panneau est en commande.

Arbres – Chemin de Pouloupry: Un devis a été établi par un expert forestier pour déceler l'état sanitaire des arbres bordant la rivière du Donnan, chemin de Pouloupry et pour diagnostiquer leur risque de chute sur les habitations voisines. Les arbres débordent largement sur le chemin de pouloupry, empêchant la bonne circulation de certains véhicules (type camionnette...)Le devis de la société Alternatives Végétales à Gouezec s'élève à 972€ TTC.En cas de risque avéré, ceci permettrait à la commune de mettre en demeure le propriétaire des arbres de faire les travaux d'abattage. Les élus décident de ne pas faire de diagnostic.

Logement communal : Mr Le Bacquer quitte le logement communal situé 6 Place Robert le Meur à la fin du mois de décembre. Une annonce va être publiée par la mairie pour proposer l'appartement à la location.

Ulamir : Denis SEITÉ présente le diaporama visionné lors de la réunion du 22 novembre sur « l'éducation des enfants et des jeunes sur notre territoire ».

Prochain conseil : Jeudi 18 janvier 2018 à 20h30